



Explorez la face cachée du monde !

Vous souhaitez devenir un professionnel de l'enseignement de la spéléologie, être un expert du monde souterrain tant sur les aspects sportifs que scientifiques. L'exploration est votre passion et vous souhaitez la partager, transmettre vos connaissances, éduquer à l'environnement grâce à ce support singulier que sont les grottes.

Le DEJEPS spéléologie vous ouvre les portes de la professionnalisation, d'une vie riche d'émotions, de partage avec les publics que vous emmènerez explorer la face cachée du monde.

Outre ses apports évidents dans le développement sportif des pratiquants et son intégration profitable dans les programmes d'éducation physique et sportive la spéléologie professionnelle s'avère être une activité complexe, responsable et durable tournée vers l'exploration, l'étude et la protection des milieux karstiques et des eaux souterraines. Elle est, un excellent vecteur et un support pédagogique pour sensibiliser et éduquer à la gestion durable de l'environnement naturel et des ressources vitales de la planète. C'est enfin un outil pédagogique pour aborder la solidarité entre les personnes, l'esprit d'équipe, le respect de soi, des autres et de l'environnement et le développement durable éco-responsable.

✓ Le métier

Le champ professionnel comprend le secteur de la formation, de l'éducation, des loisirs, du tourisme, de l'environnement, de la recherche et de l'expertise, les collectivités territoriales (éducateurs, conseillers des APS).

Afin de répondre aux demandes multiples de la clientèle, les professionnels de la spéléologie s'appuient sur une large gamme de produits s'adressant à des publics très variés :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire en sécurité une démarche de perfectionnement sportif et technique ;
- conduire des actions de formation prenant en compte l'ensemble des impératifs de sécurité liés au milieu ;
- contribuer à la gestion durable des sites de spéléologie ;
- concevoir des programmes de développement ;
- coordonner la mise en œuvre des programmes de développement.

✓ Lieux d'exercice

Le titulaire du DEJEPS mention spéléologie peut encadrer la spéléologie en autonomie de manière indépendante ou au sein de n'importe quelle structure professionnelle ou fédérale. Il peut notamment exercer :

- au sein d'une structure fédérale
- dans une structure professionnelle
- comme travailleur indépendant
- dans une structure de tourisme souterrain
- dans le secteur de la formation
- dans les collectivités territoriales (éducateur, conseiller des APS)



✓ Modalités pratiques

Nombre de places : 20

Ces formations peuvent selon le statut particulier des stagiaires être éligibles à différents types de financement. La période en entreprise peut être rémunérée sans que cela soit une obligation réglementaire pour l'employeur. Le site de Vallon Pont d'Arc offre en son sein des possibilités d'hébergement en pension complète.

✓ Préalables

Pour accéder à la formation il faut :

- être pratiquant sportif ayant déjà pratiqué la spéléologie
- avoir une forte motivation pour l'enseignement, l'encadrement de la discipline
- avoir effectué la liste de courses présentée avec le dossier d'inscription

Un test technique en falaise ou structure artificielle comportant :

- un parcours d'aisance avec, au minimum, montées, descentes sur cordes, traversées sur main courante, fractionnements pendulaires et passages de déviation
- un dégagement d'un équipier sur bloqueurs par la méthode du balancier, technique au choix, dans un temps limité à cinq minutes ;
- l'équipement d'une section verticale comprenant au moins un fractionnement.
- Une exploration en cavité présentant un cumul de deux cents à trois cent cinquante mètres de dénivelé dont le candidat doit réaliser l'équipement et le déséquipement d'une portion de celle-ci.

✓ Le cursus de formation

Un DE s'articule en 4 blocs qu'on appelle les unités capitalisables (les UC).

- L'UC 1 : la conception de projet
- L'UC2 : la coordination de projet
- L'UC3 : l'enseignement des activités
- L'UC4 : l'encadrement en sécurité.

Certification délivrée par le Ministère chargé des sports

Diplôme professionnel de niveau III

✓ Calendrier :

Test TEP : 25 au 27 juin 2018 (Vallon Pont d'Arc)

Positionnement : 28 et 29 juin 2018

Début de formation : 18 juin 2018

Fin de formation : 22 janvier 2020

Formation : 693 h. / Stage en structure professionnelle : 525 h.

✓ Épreuve de sélection

Pour entrer en formation, le candidat doit effectuer un test d'exigences préalables (TEP) :

Le positionnement aura lieu à l'issue des TEP

Plus de détails sur le site du CREPS, rubrique s'inscrire/se préparer

✓ Contact

Informations, inscriptions : Severine Guillermin

severine.guillermin@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr / 04.75.88.15.21

Coordonnateur pédagogique : Vincent Rouyer

vincent.rouyer@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr / 06 43 74 05 87



✓ Coût de la formation

Frais pédagogiques
et frais de tutorat

10054,80 €

✓ Financement

En fonction des formations et des statuts de chaque candidat, le coût de la formation peut être pris en charge.

Toutes les informations utiles auprès du responsable administratif de la formation et sur le site du creps, rubrique financement.

✓ Apprentissage

Cette formation peut être suivie dans le cadre de l'apprentissage.

✓ Parcoursup

Formation visible sur la plateforme, rubrique "métier du sport"

